

## Un drapeau "européen"?

Article rédigé par *Georges Michel*, le 12 octobre 2017

source [Boulevard Voltaire]

En France, l'habitude s'est établie depuis plusieurs décennies de pavoiser les édifices officiels avec le drapeau européen

Une coutume qui n'a aucune obligation légale. Jusqu'à nouvel ordre. On y ajoute souvent les couleurs régionales et, sur les parkings des grandes surfaces ou des stations-service, celles de la société de distribution. Révélateur. Il ne manque plus que le slogan publicitaire en guise de devise ou de cri. Par exemple, un truc du genre : « L'Europe, le pays où la vie est moins chère. » Comme ça, le tableau sera complet.

Puisqu'il est de bon ton de toujours se comparer à nos voisins, voyons justement ce qui s'y pratique. La reine Élisabeth prononce-t-elle son discours du trône avec, en fond de tableau, un drapeau européen planté à côté de l'Union Jack ? Non, évidemment. Par définition, il n'y a rien au-dessus du souverain et il serait incongru de placer un symbole qui laisserait imaginer le contraire. En Allemagne, pays on ne peut plus européen, voire européiste, le Bundespräsident, chef de l'État, pose devant un drapeau allemand. Rien d'autre.

[Nicolas Sarkozy](#) ajouta la bannière bleue étoilée sur son très baroque portrait officiel. Le tableau était donc complet. Il symbolisait parfaitement que leur référendum de 2005, les Français pouvaient s'en faire un pendentif. Hollande a suivi, chose qu'il savait très bien faire. Et Macron ? Plus que suivre, il précède, comme on va le voir plus loin.

Depuis 2007, le drapeau européen a fait son entrée à l'Assemblée nationale. Toujours à leur rythme, les sénateurs ont attendu 2015. Certes, pour faire bonne figure, on y a planté le drapeau français. Un truc qui a vocation à devenir une sorte de coccyx, ce machin qui fait mal quand on tombe dessus et qui rappelle que les ancêtres de l'homme avaient une queue.

Mais n'est-ce pas là un geste symbolique qui bafoue les principes mêmes de notre souveraineté ? En effet, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, à laquelle le peuple français rappelle solennellement son attachement dans le préambule de notre Constitution, pose en son article 3 le principe suivant : « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » Notre Constitution, dans son titre premier sur la Souveraineté, précise que « *l'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge* ».

Or, planter un drapeau dans un lieu, c'est marquer la présence d'un autre souverain ou de son représentant : le chancelier allemand vient à Paris, on pavoisera aux couleurs allemandes, on plantera un drapeau allemand en compagnie du drapeau français, dans la salle où les deux chefs d'État s'exprimeront. On est là dans la courtoisie, le protocole. En revanche, planter en permanence un autre drapeau que le drapeau français dans

les enceintes où s'exprime, justement, la souveraineté nationale, c'est reconnaître une autre souveraineté. Supérieure, ce qui est antinomique du principe même de souveraineté. C'est admettre la vassalisation de la France. C'est aller à l'encontre des principes fondateurs de notre République, héritière de la monarchie.

Et maintenant, [Emmanuel Macron](#) veut aller plus loin. Mélenchon demande que le drapeau européen soit retiré de l'Hémicycle ? Le Président déclare que lors du prochain Conseil européen, il compte rejoindre les seize États qui ont reconnu officiellement le drapeau européen. De son propre chef. Souverainement ? Non, dans un rapport vassalique.

De même qu'on ne peut adorer deux maîtres, on ne peut honorer deux drapeaux.

*« Le drapeau, c'est la patrie ! On vit sous son ombre, et sous son ombre on meurt. Il est le point lumineux où se rencontrent tous les regards ; loin de la famille et de la patrie, il rappelle la famille et la patrie. Le drapeau reçoit les honneurs sacrés ; les troupes lui présentent les armes comme à un souverain... »* (général baron Ambert, 1765-1851).